

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2013 à 10h00

L'an deux mille treize et le 16 novembre à 10h00, les membres du Conseil Municipal de Venanson, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de VENANSON, sous la présidence de Monsieur Claude GUIGO, Maire.

MM. Claude GUIGO – Gérard MILONI – Franck GUIGO – Marc LAPORTE – ~~Annie MEREUX~~ – Olivier LAMAS – Alain MUGNAÏNI – ~~Claude GIORCELLI~~ – Simone MASSONI – Charlotte RULFI – ~~Jean-Louis BAUZIN~~

Absents : Annie MEREUX

Procuration : Jean-Louis BAUZIN à Claude GUIGO

Secrétaire de séance : Marc LAPORTE

Public : 5 personnes

Le quorum étant atteint, le Maire annonce la séance ouverte et informe qu'il a été décerné à la commune, le trophée de bronze plan climat relatif aux économies d'énergie. En effet, la commune a entrepris depuis 3 ans une démarche d'économie en maîtrisant les dépenses d'électricité par l'installation en outre, du toit photovoltaïque à la vacherie.

Approbation du compte rendu de la séance du 27 juillet 2013 : Alain MUGNAÏNI donne lecture du compte rendu.

Charlotte RULFI demande pourquoi le chemin communal du Serras a été fermé alors qu'il lui avait été répondu que celui-ci existe toujours. Monsieur le Maire informe qu'un courrier recommandé va lui être adressé afin que l'administré dégage un espace de passage plus important. Si gain de cause n'est pas obtenu, Monsieur le Maire fera appel au service de la gendarmerie pour la ruralité.

Monsieur le Maire informe que la rumeur dont Monsieur LORIA serait à l'origine concernant la réalisation de logements sociaux à Venanson et plus particulièrement la « maison Baradas », est infondée. Il retrace l'historique de l'affaire et des rencontres avec les bailleurs sociaux qui ne semblent pas intéressés par des travaux de réhabilitation.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

DISSOLUTION REA ET INTÉGRATION DE TOUS LES COMPTES DE LA REA SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

La convention de gestion provisoire avec la REA a pris fin le 31 décembre 2012. Le service d'eau et d'assainissement de Venanson doit être dissout à partir de cette date, ses compétences étant transférées à la Métropole NCA.

La remontée des résultats de clôture au 31/12/2012 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement vers le budget principal la commune donne un résultat global détaillée comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Résultat à la clôture de l'exercice 2011	Part affectée à l'investissement : exercice 2012	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
Budget principal	35 470.87	0.00	13 612.10	49 082.97
Budget annexe eau et assainissement	16 816.71	0.00	-8 966.22	7 850.49
TOTAL	52 287.58	0.00	4 645.88	56 933.46

SOLDE EXCÉDENTAIRE	56 933.46
---------------------------	------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Résultat à la clôture de l'exercice 2011	Part affectée à l'investissement : exercice 2012	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
Budget principal	61 205.82	40 000.00	42 548.94	63 754.76
Budget annexe eau et assainissement	17 387.77		-1 030.63	16 357.14
TOTAL	78 593.59	40 000.00	41 518.31	80 111.90

SOLDE EXCÉDENTAIRE	80 111.90
---------------------------	------------------

Section de Fonctionnement :

RECETTES : R 002 excédent antérieur reporté : 16 357.14 €

DÉPENSES : 16 357.14 €

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612: Énergie - Électricité		500.00 €
D 60632: F. de petit équipement		2 000.00 €
D 6064 : Fournitures administratives		500.00 €
D 61523 : Entretien de voies et réseaux		1 000.00 €
D 6232 : Fêtes et cérémonies		6 500.00 €
D 6237 : Publications		1 000.00 €
D 6262 : Frais de télécommunications		1 000.00 €
D 62848 : Redevances autres prestations		100.00 €
D 63512 : Taxes foncières		500.00 €
TOTAL D 011 : charges à caractère général		13 100.00 €
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		3 000.00 €
D 6475 : Médecine du travail		257.14 €
TOTAL D 012 : charges de personnel		16 357.14 €

Section d'Investissement :

RECETTES : R 001 solde d'exécution d'investissement reporté : 7 850.49 €

DÉPENSES : 7 850.49 €

L'intégration du résultat REA du 31/12/2012 est réalisé suite au transfert de la régie eau et assainissement à la Métropole Nice Côte d'Azur, comme suit :

001 Dépenses

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1687: Autres dettes		5 419.24 €
D 2152: Installations de voirie		2 431.25 €
TOTAL D 021 : Immobilisations corporelles		7 850.49 €

La régularisation de la restitution du programme 507 par la Métropole Nice Côte d'Azur. Virement des crédits complémentaires comme suit :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 041

Article 1021 + 14 507.34 €

Chapitre 041

Article 1323 + 31 099.00 €

Opération 507

Article 2138 - 45 606.34 €

Le Conseil municipal à 8 voix pour accepte la dissolution de la REA et l'intégration de tous les comptes de la REA sur le budget de la commune.

DÉLIBÉRATION RÉHABILITATION GRANGE DU LAVOIR : REVOIR LES MONTANTS

La réhabilitation de cette grange comprend 3 parties : un gîte, un atelier d'artisanat d'art, ainsi que 2 garages et un local à poubelles.

La chambre des métiers est actuellement en charge de trouver un artisan, et éprouve quelques difficultés à ce sujet. Aussi, le maire propose d'avancer sur le projet « gîte et garages », de réhabiliter la bâtisse, tout en laissant la chambre des métiers continuer à prospecter des artisans intéressés pour venir s'installer, et de terminer le projet une fois que l'artisan sera trouvé.

Le Maire expose que suite à l'ouverture des plis, le montant des travaux doit être revu à la hausse comme suit :

Création d'un gîte : 340 000 €

Le Maire rappelle l'absence de gîte communal sur Venanson, ce qui fait défaut pour l'accueil touristique. Il expose qu'un grand gîte avec 10 couchages serait bénéfique pour la commune. Ce gîte sera construit sur un local en rez-de-chaussée en ruine, et comprend des travaux de réhabilitation lourde de cette ruine.

Création de 2 garages et d'un local à poubelles : 130 000 €

Le maire rappelle que le village manque de garages, en témoigne les nombreuses voitures garées sur la place du village. Il expose que la réhabilitation de la grange permettra de créer 2 garages ainsi qu'un local à poubelle qui assurera l'embellissement de la place de la fontaine.

Aménagement (équipement intérieur) d'un atelier d'artisanat d'art : 70 000 €

Le Maire expose son souhait de développer l'artisanat sur la commune. L'implantation d'un céramiste (ou de tout autre artisan d'art), pouvant développer son activité à l'aide du gîte situé au dessus du local est envisagée.

Le surcoût provient principalement du fait que l'architecte n'avait pas prévu l'assainissement, l'édification du mur en pierre, la toiture mais également suite à un lot portant sur les menuiseries, qui s'est révélé infructueux. Un nouveau devis global comprenant le châssis, a été reçu et est actuellement à l'étude.

Devant cette hausse, Monsieur le Maire propose de revoir les services de la préfecture afin d'obtenir une aide supplémentaire au vu de ces nouveaux éléments.

Le Conseil municipal à 8 voix pour ACCEPTE le principe des travaux tels qu'exposés ci-dessus et permet à la commune de solliciter les aides financières auprès de tous les organismes susceptibles de pouvoir financer ce projet, notamment l'État au travers de la DETR, et le Conseil général.

PISTE DE RIGONS : ÉCHANGES, ACHATS ET VENTES DE TERRAINS SUR L'EMPRISE DE LA PISTE DFCI DE RIGONS

Les travaux de la piste de Rigons ayant été réceptionnés, il convient de procéder à la régularisation des actes notariés concernant les échanges, achats et ventes de terrains.

Monsieur le Maire invite les membres présents à venir réceptionner les travaux mardi 19 novembre à 9h00, in situ.

Le Conseil municipal, à 8 voix pour ACCEPTE qu'il soit procédé à la régulation des actes notariés concernant les échanges, achats et ventes de terrains.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION ANFAN – ANNÉE 2013

L'association désignée ci-dessous, se verra attribuer la subvention suivante :

- Association l'Anfan : 900 €
Il s'agit de la participation de la commune via une convention concernant la garderie périscolaire des enfants Venansonnais.

Le Conseil Municipal ACCEPTE de verser la subvention à l'association ANFAN.

QUESTIONS DIVERSES

Bella Vista :

Monsieur le Maire évoque le projet et informe qu'une réunion avec l'architecte est programmée le samedi 30 novembre 2013 au matin car le permis pourrait être déposé à la fin cette année. Une concertation est donc nécessaire avec les élus et le maître d'œuvre.

Motion contre la réforme des rythmes scolaires :

Il est estimé par les parents, les enseignants et les collectivités que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires n'est pas possible dans les conditions actuelles.

Pour autant, les intéressés ne sont pas favorables à un statu quo et la semaine des élèves doit être allégée et étirée afin de contenir 9 demi-journées. Mais le changement ne doit pas être synonyme de régression.

Cette réforme entraînera des inégalités territoriales importantes par la possibilité de rendre payant le temps périscolaire et par les mises en œuvre différentes localement selon les possibilités de chaque région dans le cadre des projets éducatifs territoriaux.

L'Éducation doit en outre rester entièrement sous la responsabilité de l'État. Cette réforme nous fait craindre un désengagement grandissant de sa part vers les régions, ce que nous refusons. Nous souhaitons une réforme des rythmes réussie pour tous les élèves. Cela nécessite de prendre en compte l'avis des différents acteurs qui la mettront en œuvre.

Il est indispensable que :

- la journée soit allégée de manière significative.
- ce décret de modification des rythmes scolaires soit accompagné d'une refondation réellement ambitieuse avec une amélioration des conditions d'exercices des élèves et des enseignants en revenant sur les décisions de ces dernières années, notamment en créant un nombre de postes significatif, en allégeant les programmes et en redéveloppant les RASED
- l'Éducation reste entièrement Nationale et que tout acte visant à décentraliser tout ou partie de ses responsabilités serait refusé

En conséquence, il est demandé à minima de reporter l'activation de cette réforme à la rentrée 2014 et de mettre en place une consultation des intéressés avant toute décision. Cette réforme, aussi nécessaire soit elle, ne doit pas être réalisée dans la précipitation, le bricolage, et contre les principaux intéressés.

Le Conseil Municipal ACCEPTE le principe d'adoption de la motion contre la réforme des rythmes scolaires.

Subvention à l'association « Les petits cugulés » :

Afin que cette association reçoive la même subvention que les autres associations ayant une activité équivalente, une rallonge de 500 €.

Un courrier sera prochainement adressé en ce sens, au président des « petits cugulés ».

Le Conseil Municipal ACCEPTE de verser une rallonge à la subvention déjà allouée à l'association « les petits cugulés ».

Noël des enfants :

Il aura lieu cette année, le samedi 21 décembre 2013 après-midi

Repas des anciens :

La date retenue est le dimanche 22 décembre 2013 à 12h00.

Un débat s'engage pour savoir s'il aura lieu dans la salle polyvalente ou au restaurant. Si ce dernier choix est retenu, le nombre de participants sera limité à 40 personnes pour un prix de 35 €/personne ;

Prime de fin d'année :

Le maire expose aux membres du conseil municipal que conformément à l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le conseil municipal doit se prononcer sur l'adoption pour le personnel titulaire et contractuel (en activité) de la commune, d'une prime de fin d'année d'un montant de 1400.00 €uros à répartir entre les agents concernés.

Cette prime de fin d'année sera identique pour tous les membres du personnel : titulaire en activité et agent non titulaire. Elle est attribuée aux agents en 2 fois, en juin et en novembre. Elle évoluera en fonction de l'indice 100 de la fonction publique.

Cette année, elle sera exceptionnellement versée en une seule fois sur la paye de décembre 2013.

Colis de Noël :

En ce qui concerne les anciens, l'âge requis pour l'obtention de ce colis est maintenu à 70 €. Les absents au repas se verront remettre comme les années précédentes, un colis préparé par la société « Ducs de Bourgogne ».

Pour ce qui est des personnalités, Monsieur le Maire souhaite que leur soit offert un panier contenant des mets d'artisans locaux.

Téléthon – Edition 2013 :

Monsieur le Maire fait mention de toutes les personnes souhaitant s'impliquer lors cette manifestation et précise que toutes les bonnes volontés sont invitées à se manifester si elles le désirent.

Le Maire ouvre la parole au public.

Monsieur MOURMANS prend la parole :

- Il souhaite remercier Force 06 et le conseil général pour le travail accompli lors de la réalisation de la piste DFCI de Rigons.
- Déplacement dans la vallée : une démarche a été faite pour élargir les circuits à 3 le matin et 3 l'après-midi

Monsieur le Maire informe à ce propos que depuis le 1^{er} septembre 2013, le transport est géré par la Métropole via la régie des « lignes d'Azur ». Pour ce qui concerne le transport dans la vallée, celui-ci est confié à un prestataire. Suite au questionnaire réalisé par la mairie dont le but à terme est d'obtenir un taxi-navette bihebdomadaire afin de rallier Venanson à St Martin pour prendre la ligne 730.

Le bureau de la régie doit se réunir prochainement pour ce qui concerne la navette demandée par Venanson.

Madame Laetitia PLENT évoque quant à elle le transport des lycéens. Demande à ce que cela soit chiffré sur 4 jours par semaine pour 5 à 6 élèves pour l'année prochaine. A défaut cette année, le covoiture s'organise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h20.